

Charte sport & handicap



Accueil et accompagnement des personnes handicapées dans les activités physiques et sportives

COLLECTIF
SPORT EN COMMUN

DÉMARCHE REGROUPANT PLUS DE 50 MEMBRES
ET 21 SIGNATAIRES, INITIÉE PAR L'ESPACE
ÉTHIQUE ÎLE-DE-FRANCE, LA FSGT, HANDIDACTIQUE
ET EPS & SOCIÉTÉ.

Le collectif «Sport en commun»

Une rédaction collégiale de la Charte «Accueil et accompagnement des personnes handicapées dans les activités physiques et sportives réunissant un grand nombre d'acteurs institutionnels, associatifs et universitaires.

Cette démarche a été initiée par l'Espace éthique Île-de-France, la FSGT (Fédération sportive et gymnique du travail), l'association Handidactique et EPS & société. Pour créer une dynamique, nous avons regroupé un collectif composé de plus de 50 personnes appartenant à des associations, des institutions, des fédérations et des universités pour écrire cette charte collectivement et organiser des événements à la suite de la signature.

Cette charte a pour objectif d'exposer les grands principes de l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans leurs activités physiques et sportives, de les discuter collectivement sur le terrain – dans les clubs sportifs, mais aussi dans les établissements scolaires ou médico-sociaux –, et de les mettre en pratique.

Coordination de la charte
Sébastien Claeys, Responsable du débat public, Espace éthique Île-de-France, membre des Convivialistes
Pascal Jacob, Président de l'association Handidactique
Jean-Pierre Lepoix, Membre du bureau du centre EPS et société
Yves Renoux, Formateur et Dirigeant à la FSGT, membre des Convivialistes

Charte parrainée par
Charles Rozoy, Champion paralympique en natation handisport

04 Préambule

09 [Charte] Accueil et accompagnement des personnes handicapées dans les activités physiques et sportives

- | | |
|---|----|
| 1. Nos principes | 08 |
| 2. Des Jeux Olympiques et Paralympiques accessibles à tous | 10 |
| 3. Accueil et accompagnement des personnes handicapées sur les lieux de pratique sportive | 14 |
| 4. Mettre en œuvre et évaluer la présente Charte | 16 |

18 Le collectif «Sport en commun»

Préambule

– Faire de la culture sportive un bien commun

Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 à Paris s’annoncent comme une grande fête du sport et de la fraternité entre les peuples, suivie par plusieurs milliards de personnes à travers le monde. Nous devons collectivement être au rendez-vous de ces valeurs universelles d’amitié, de solidarité et de *fair-play* tout en renouvelant notre attachement aux valeurs républicaines. Or, nous n’aurons ni Liberté, ni Égalité, ni Fraternité si nous ne sommes pas capables d’y accueillir la diversité en offrant une hospitalité privilégiée à toutes les personnes handicapées¹ pour qu’elles vivent *comme* les autres et avec les autres cet événement planétaire.

Mais pour que ces Jeux soient une fête partagée, il ne suffira pas que les installations olympiques soient techniquement accessibles. Accueillir les personnes handicapées dans les meilleures conditions aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 n’aura de sens que si nous leur donnons aussi accès aux lieux de pratique sportive de proximité, en termes d’accompagnement et d’accessibilité au sens large – technique, humaine, informationnelle, communicationnelle, mais aussi économique et géographique. Réussir ce défi olympique ne vaudra donc que si, lors de l’Olympiade et de la Paralympiade, nous contribuons à une avancée significative et durable des pratiques sportives des personnes handicapées. C’est pourquoi ces Jeux se doivent d’être porteurs d’un message et d’un héritage dans le développement, sur tous nos territoires, de l’activité physique, du handisport, du sport adapté et du sport partagé par des personnes handicapées et des personnes valides. Institutionnels, associatifs, chercheurs, militants,

enseignants, nous croyons fermement que favoriser le sport pour tous et sous toutes ses formes – compétitive ou non – peut être un puissant facteur de développement personnel, d'épanouissement individuel, et aussi d'émancipation collective par la transmission culturelle qu'il opère. Nous pensons que les activités physiques et sportives peuvent être un ferment du bien commun, ainsi qu'un puissant facteur de socialisation, de santé, et d'enrichissement de notre relation au monde.

Nous partons des initiatives du terrain. Nous savons à quelles difficultés financières et humaines les acteurs qui agissent au quotidien sont parfois confrontés. Aussi, cette charte est un point d'appui pour tous les signataires. Nous les incitons à s'en saisir pour organiser et participer pendant l'olympiade² à une multitude de rencontres, d'événements – des plus modestes aux plus spectaculaires – qui rendent visibles les acquis, les expériences, et les innovations prometteuses pour une pratique émancipatrice des activités physiques et sportives pour les personnes handicapées.

Ensemble, nous sommes plus forts. En puisant aux sources des principes fondamentaux de l'Olympisme, de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées – la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, et la solidarité³ –, nous ambitionnons de faire de ce rendez-vous olympique et paralympique une occasion historique de construire, dans la durée, une société plus conviviale.

1. Par souci de simplicité, et en prenant acte de la diversité des manières de nommer le handicap – « personne en situation de handicap », « personne vivant avec un handicap »... –, nous avons collectivement choisi d'utiliser l'expression « personne handicapée ».
2. L'olympiade est constituée par la période de quatre années s'écoulant entre deux Jeux Olympiques.
3. Voir la Charte olympique éditée par le Comité International Olympique (CIO) le 26 juin 2019 : <https://stillmed.olympic.org/media/Document%20Library/OlympicOrg/General/FR-Olympic-Charter.pdf>

[Charte] Accueil et accompagnement des personnes handicapées dans les activités physiques et sportives

1

Nos principes

1.1 L'accueil de toutes les différences.
Nous concevons l'accessibilité au sens large – technique, humaine, informationnelle, communicationnelle, mais aussi économique et géographique. Nous souhaitons promouvoir une pratique sportive équitable, telle que chacun et chacune, quelle que soit sa différence, soit en mesure de réussir et progresser à la mesure de ses capacités et de ses envies, sans être assigné d'emblée à des lieux et à des pratiques à part.

1.2 L'émancipation individuelle.
Nous concevons les activités physiques et sportives comme un vecteur d'émancipation, de plaisir et de réalisation personnelle. Nous travaillons à ce qu'elles permettent aux personnes handicapées

de devenir plus autonomes et d'acquérir des pouvoirs d'agir qui leur ouvrent des opportunités d'accomplissement dans la société et de rompre avec une image trop souvent dévalorisée.

1.3 Le pouvoir d'agir dans la société.
Nous considérons que les pratiques sportives sont créatrices d'un lien social plus riche. Elles conduisent, à travers une culture partagée, à l'inscription dans des réseaux de sociabilité institutionnels et associatifs et à des prises de responsabilités dans un cadre de vie collectif. La participation à ces activités, dans une société accueillante, contribue à faire des personnes handicapées des citoyens et des citoyennes à part entière.

1.4 L'opposition féconde.
Nous sommes convaincus que la compétition, qui est au cœur des Jeux Olympiques et Paralympiques, n'est vertueuse que si elle s'accompagne de l'égalité des chances et du *fair-play* nécessaire sur le terrain de jeu. Nous rappelons qu'elle n'est pas un élément incontournable de l'activité sportive et des bénéfices qu'elle peut apporter à ses pratiquants. Le sport est aussi source de défi individuel ou collectif sans objectif de victoire autre que sur soi-même.

2

Des Jeux Olympiques et Paralympiques accessibles à tous

2.1 Nous écoutons et respectons les personnes handicapées dans leurs préférences, leurs attentes et leurs besoins.

2.2 Nous reconnaissons et valorisons les savoirs, les expertises et les expériences de vie des personnes handicapées, dans toute leur diversité.

2.3 Nous favorisons la participation de toutes les personnes concernées en les associant aux phases de conception, d'organisation, de formation, ainsi que dans les activités d'accueil des sportifs et des spectateurs.

2.4 Nous sensibilisons l'ensemble des intervenants dans l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées (sportifs, spectateurs ou professionnels), quel que soit leur handicap. Nous organisons des moments d'information sur les enjeux éthiques de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées

2.5 Nous privilégions les services, les infrastructures, les environnements urbains et touristiques, les moyens de communication, les équipements d'accueil des sportifs et des publics conçus selon les principes de la conception universelle, centrée sur l'humain. Il s'agit de faciliter la vie de toutes et de tous en prenant en compte la diversité de leurs attentes, de leurs capacités et de leurs besoins, aussi complexes soient-ils.

2.6 Nous participons à l'accueil des personnes handicapées, dès leur arrivée en France, dans des conditions de dignité et d'accompagnements technique et humain leur permettant de profiter des Jeux Olympiques et Paralympiques et de découvrir le patrimoine national.

2.7 Nous mettons en place un accès facilité aux compétitions afin de permettre aux personnes handicapées d'assister aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 dans les meilleures conditions possibles.

2.8 Nous facilitons l'accès à l'information sous toutes ses formes et pour tous les publics, avec des messages et une signalétique en « facile à lire et à comprendre ».

3

Accueil et accompagnement des personnes handicapées sur les lieux de pratique sportive

3.1 Nous nous engageons, dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, à sensibiliser les participants et les publics à la diversité des pratiques physiques et sportives pour en faire un moment de promotion d'une culture sportive ouverte à tous.

3.2 Nous développons des initiatives en vue de permettre le maximum d'autonomie possible aux personnes handicapées en les accompagnant dans des environnements adaptés, quels que soient leur discipline ou leur niveau de performance.

3.3 Nous rappelons que les personnes handicapées doivent pouvoir choisir librement leur pratique

sportive, dans le cadre qui leur convient. De même, nous encourageons l'engagement et la prise de responsabilité au sein des associations.

3.4 Nous écoutons, reconnaissons et valorisons les choix, les savoirs, les expertises et les expériences des personnes handicapées dans leurs activités physiques et sportives. Nous prenons en compte leurs singularités afin de prévoir des modalités de pratique accessibles à tous.

3.5 Nous visons à l'accomplissement de la personne handicapée, au développement de son autonomie et de sa confiance en elle, tout en garantissant son intégrité physique et psychique.

3.6 Les encadrants et les accompagnants s'efforcent de faire progresser les personnes handicapées, à leur rythme, en favorisant leur investissement personnel. Ils leur donnent la possibilité de se réaliser pleinement en développant au mieux leurs potentialités.

3.7 Les encadrants et les accompagnants sont sensibilisés et formés pour répondre aux besoins de chaque personne au regard de l'activité sportive pratiquée ou envisagée.

4

Mettre en œuvre et évaluer la présente Charte

-
- 4.1** Les signataires s'accordent sur la nécessité de construire, au regard de chacun des objectifs de la présente Charte, des outils partagés et concrets. Ils se réunissent annuellement pour partager l'évaluation de leurs actions.

Le collectif
« Sport en commun »

Contributeurs et membres du groupe de travail

Ce document doit beaucoup aux très nombreuses personnes qui ont bien voulu contribuer à la réflexion et à la rédaction de la charte. Nous avons eu le souci de faire participer toutes les personnes concernées à la concertation. C'est pourquoi notre groupe de travail est pluridisciplinaire et intègre les différentes parties prenantes. Nous remercions tout particulièrement les membres du groupe de travail.

Jocelyn Andrianoely
Directeur commercial,
Fastroad

Cédric Arcos
Directeur Général Adjoint,
Région Île-de-France

Isabelle Beauvais
Responsable délégation
handicap, Pôle des politiques
sportives, de santé, de
solidarité et de modernisation,
Région Île-de-France

Karim Benkorba
Chef du Service des Sports,
Région Île-de-France

Paul Bouteiller
Chargé de missions Jeux
Olympiques et Paralympiques,
ville de Saint Germain en Laye

Christophe Bourdin
Doyen de la Faculté des
Sciences du Sport
chez Aix-Marseille Université

Ludovic Buanec
Professeur certifié affecté à
l'université (PRCE), UFR STAPS
à l'Université Paris Ouest
Nanterre La Défense

Damien Caillaud
Expert handicap en entreprise

Alain Caillé
Professeur émérite de
sociologie à l'Université Paris
Ouest Nanterre La Défense,
Directeur et fondateur
de la Revue du MAUSS,
et animateur du mouvement
Convivialiste

Sébastien Claeys
Responsable du débat public
à l'Espace éthique Île-de-
France, Professeur associé
à Sorbonne Université et
membre des Convivialistes

Joris Délivré-Melhorn
Vice-président, CNCPH

Frédéric Delorme
Professeur Associé,
Département Activités
Physiques Adaptées, Université
Claude Bernard Lyon 1

Cyrille Dorlean
Enseignant en EPS, docteur
en sociologie du sport et
du handicap, Université Paris
Ouest Nanterre La Défense

Lucie Doyen
Chargée de mission, FSGT

Jimmy Fernandes
Chargé de mission, Union
Nationale des Entreprises
Adaptées, UNEA

Frédéric Flaschner

Chargé de mission Handicap à la délégation au handicap Pôle des politiques sportives, de santé, de solidarité et de modernisation, Région Île-de-France

Stéphane Forgeron

Membre de l'association Handidactique

Aude-Marie Foucaud

Maître de conférences des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, Université Sorbonne Paris Nord

Michel Fuchs

Secrétaire général du Comité FSGT de Paris

Jean-Pierre Garel

Chercheur associé au laboratoire Cultures-Education-Sociétés de l'Université de Bordeaux

Fabrice Gzil

Professeur à l'EHESP, Directeur adjoint à l'Espace éthique Île-de-France

Emmanuel Hirsch

Professeur émérite d'éthique médicale, Université Paris-Saclay, ancien directeur de l'Espace éthique Île-de-France

Pascal Jacob

Président de l'association Handidactique

Jamil Kadi

Chargé des projets de développement de la FSGT en Palestine

Bachir Kerroumi

Président de l'association Paul Guinot

Jessica King

Chargée de mission, Espace éthique Île-de-France

Coline Le Bolloc'h

Responsable plaidoyer, Association Siel Bleu

Charlotte Le Brun

Conseillère technique personnes âgées et personnes handicapées, URIOPSS Ile-de-France

Alain Legrand

Directeur de l'association Handi'Chiens, administrateur de la Fonda et consultant

Jean-Pierre Lepoix

Membre du bureau du centre EPS et société

Guillaume Martinent

Maître de conférences, UFR STAPS, Université Claude Bernard Lyon I

Yohan Massot

Chargé de développement de la vie associative à la FSGT 93

Jean Minier

Directeur du développement au Comité Paralympique et Sportif Français, Chef de mission pour les paralympiques de Tokyo

Emmanuelle Oulaldj

Co-présidente, FSGT

Julie Paquereau

Médecin, spécialiste en Médecine Physique et de Réadaptation, Hôpital Raymond Poincaré de Garches, AP-HP

Aurélien Pichon

Directeur de l'UFR STAPS à l'Université de Poitiers, Président de la Conférence des Directeurs et Doyens d'UFR STAPS (C3D STAPS)

Laurène Pinaud

Conseillère technique personnes âgées et personnes handicapées, URIOPSS Île-de-France

Juliette Pinon

Chargée de mission Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, URIOPSS IDF - Maison des Associations de Solidarité

Hugo Pontais

Enseignant en EPS, FSGT

Yves Renoux

Formateur et Dirigeant à la FSGT, membre des Convivialistes

Hugues Rolan

Secrétaire général adjoint, Conférence des Directeurs et Doyens d'UFR STAPS (C3D STAPS)

Jérôme Rousseau
Président de Novosports
association

Charles Rozoy
Champion paralympique en
natation handisport

Alain Sapience
Délégué spécial auprès de la
Présidente, CROSIF

Didier Seguillon
Maître de conférences en
STAPS à l'Université Paris
Ouest Nanterre La Défense

Stéphane Thibault
Chef de projet, HAS

Serge Tracq
Membre du comité directeur
du Comité FSGT Paris

Mathieu Vergnault,
Responsable Mention
Activité Physique Adaptée
et Santé, Enseignant en
Activité Physique Adaptée /
Enseignant Contractuel STAPS,
Sorbonne Paris Nord

Murielle Vandecapelle-Siclis
Vice-présidente Fédération
Française handisport,
en charge des relations
extérieures et du
développement de la danse

Thibaud Vauzeilles
Directeur National Adjoint, UNSS

Jean-Claude Wach
Commission Culture & Sport
du CNCPH, Vice-Président
de la FFSA en charge des
ressources humaines

Paul-Loup Weil-Dubuc,
Responsable du pôle
recherche, Espace éthique
Île-de-France

Les signataires de la «Charte de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées dans les activités physiques et sportives» s'engagent à promouvoir les principes exposés, à approfondir collectivement les enjeux pratiques de leur mise en œuvre et à les faire vivre sur le terrain.

CONFÉRENCE DES DIRECTEURS ET DOYENS D'UFR STAPS (C3D STAPS)

DÉPARTEMENT ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE DE L'UFR STAPS
DE L'UNIVERSITÉ LYON 1

DÉPARTEMENT DE RECHERCHE EN ÉTHIQUE, UNIVERSITÉ
PARIS-SACLAY

ESPACE ÉTHIQUE ÎLE-DE-FRANCE

EPS ET SOCIÉTÉ

FACULTÉ DES SCIENCES DU SPORT D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

FASTROAD

FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT (FFH)

FÉDÉRATION FRANÇAISE SPORT ADAPTÉ (FFSA)

FÉDÉRATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL (FSGT)

ASSOCIATION PAUL GUINOT

HANDI'CHIENS

HANDIDACTIQUE

INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR FORMATION ET RECHERCHE
– HANDICAP ET ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS (INS HEA)

LES CONVIVALISTES

MAIRIE DE PARIS

NOVOSPORTS ASSOCIATION

SIEL BLEU

STAPS-APAS (ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE ET SANTÉ) DE
L'UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD

UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE (UNSS)

URIOPSS ÎLE-DE-FRANCE

Vous pouvez vous joindre à cette initiative, proposer des actions ou signer la charte en envoyant un email à l'adresse suivante : sebastien.claeys@aphp.fr

WWW.ESPACE-ETHIQUE.ORG

ESPACE DE RÉFLEXION ÉTHIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE
HÔPITAL SAINT-LOUIS AP-HP 1, AVENUE CLAUDE VELLEFAUX – 75010 PARIS